

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-6-11

Séance du lundi 31 mai 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS POUR LE PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE DE L'ALSACE, DU PLAN PATRIMOINE 68 ET PROPOSITION D'APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS FINANCIÈRES CORRESPONDANTS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et notamment son article 10,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-6-1 du 15 février 2021 relative au budget prévisionnel de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n°CD-2019-031 du 24 juin 2019 relative à la création du Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CD/2018-6-7-2 du 14 décembre 2018 relative à la création du Plan Patrimoine 68,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des commissions territoriales, Ouest Alsace, Nord Alsace, EMS, les 6 et 12 mai 2021,
- VU l'avis des commissions territoriales des anciens Territoires de Vie du Haut-Rhin, Région Colmarienne, Région Mulhousienne, Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin et Sundgau Trois Pays, réunies les 6, 7, 11 et 12 mai 2021
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre du FPEA pour un montant total de 173 798 € selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 de la présente délibération,
- Attribue et autorise le versement des subventions d'investissement au titre du Plan Patrimoine 68 pour un montant total de 2 820 251 €, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 2 de la présente délibération,

- Approuve les termes des projets de conventions financières joints en annexes de la présente délibération, à conclure respectivement avec la CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE, avec la Paroisse Saint-Louis de STRASBOURG et la commune de HERRLISHEIM, au titre du FPEA,
- Approuve les termes des projets de conventions financières joints en annexes du présent rapport, à conclure respectivement avec la commune de COLMAR, la commune de GUEBWILLER, la commune de ENSISHEIM, la commune de LAUTENBACH, la commune de MURBACH, la commune de THANN, et avec le conseil de Fabrique de THIERENBACH, au titre du Plan Patrimoine 68,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ces conventions financières,

Les crédits nécessaires et les modalités de versement sont indiqués dans l'annexe 1 et l'annexe 2.

M. Michel HABIG, en sa qualité de maire de Ensisheim, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Pascale SCHMIDIGER, en sa qualité de maire de Saint-Louis, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Eric STRAUMANN, en sa qualité de maire de Colmar, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité